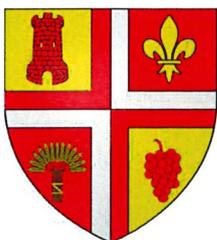


Mairie de REVONNAS

République française



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 202406-26
DU 08 JUIN 2024

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU CHEMIN DES CONDAMINES ET CHEMIN SOUS GRILLERIN

Le Maire,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière
VU le Code Pénal,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le mail de Madame Clara LLITJOS, pour l'entreprise EUROVIA Alpes, 1237 Chemin du champ de chaux à CERTINES, sollicitant la réglementation de la circulation « Chemin des Condamines » pour la réalisation d'un enrobé à froid et sur l'aire de retournement ainsi qu'une réglementation de la circulation « Chemin Sous Grillerin » pour une reprise du chemin en bicouche à partir du 24/06/2024 sur la Commune de Revonnas,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules au droit du chantier sauf pour les riverains,

ARRETE

- Article 1 : Durant les travaux entre le 17/06/2024 et 16/07/2024, la circulation est interdite au Chemin des Condamines et au Chemin Sous Grillerin sauf pour les riverains.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit Chemin des Condamines et Chemin Sous Grillerin.
- Article 3 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA Alpes.
- Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur ; copie du présent arrêté est adressée à :
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ceyzériat
 - M. le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers
 - Mme Clara LLITJOS, Ingénieure Travaux

Fait à REVONNAS, le 8 juin 2024

Le Maire,
Patrick ROCHE

